

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 03/07/2026 - B2026/009555 - 2016 B 00938 - 821 669 165 - 2P
CONSTRUCTION

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 2P CONSTRUCTION</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>435 ROUTE DE MONTBRISON - ZI TOURNEL 42600 CHAMPDIEU</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>82166916500010</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2025</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AC IIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	15 288	
	Fonds commercial	AH	AI	20 000	
	Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	753 272	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	311 079	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY	4 729	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE			
Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières*	BH	BI	21 844		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 079 639	
AC IIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	416 026	
		En cours de production de biens	BN	128 100	
		En cours de production de services	BP		
		Produits intermédiaires et finis	BR		
		Marchandises	BT		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	374 760	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	818 918	
		Autres créances (3)	BZ	96 369	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	243 443	
DIVERS	Disponibilités	CF	194 542		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 819		
	TOTAL (III)	CJ	2 283 976		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 081 228	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

38/65

Copie certifiée

2

BILAN - PASSIF avant répartition**DGFIP N° 2051 - SD 2025**Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2P CONSTRUCTION		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)			DA	500 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 539	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	445 655	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	71 939	
	Subventions d'investissement			DJ	34 711	
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	1 054 844	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	865 518	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	921 052	
	Dettes fiscales et sociales			DY	229 936	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	12 966	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	79 362	
TOTAL (IV)			EC	2 108 833		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 163 678		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 686 096	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	276 111	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**DGFIP N° 2052 - SD 2025**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS 2P CONSTRUCTION						Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	21 446	FE		FF	21 446
		FG	5 782 919	FH		FI	5 782 919
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 804 365	FK		FL	5 804 365
	Production stockée *					FM	57 561
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	17 527
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	7 180
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stocks (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	3 012 178
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV	-195 548
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 817 210
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	70 897
	Salaires et traitements *					FY	664 845
	Charges sociales (10)					FZ	205 936
	DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (14)			GA	206 330
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	1 589
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)					GE	222
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	102 975
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	11 258
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	11 258
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	30 172
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	30 172
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-18 914
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	84 061

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

4

COMPTÉ DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 2P CONSTRUCTION</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-446	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	11 675	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	5 897 890	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	5 825 951	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	71 939	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier		HP
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HQ
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IH
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IJ
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)		IK
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)		HX
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)		RC
	(9)	Dont transfert de charges		RD
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A1
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A2
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A3
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9		A4
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cession (Mise au Rebut - HS) 2154000000-49-TORCHE A EAU SMN		446		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS 2P CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 3 163 677,51 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 71 939,44 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/03/2026.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Application de la MEF (Modernisation des Etats Financiers) à partir du 1^{er} Janvier 2025.

Les transferts de charges ont été imputés aux postes de charges correspondants, comme le prévoit la nouvelle méthodologie MEF.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

SAS 2P CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS 2P CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à rééval. acquisition
Immobilisations incorporelles		
Autres immobilisations incorporelles	35 288,00	
TOTAL	35 288,00	
Immobilisations corporelles		
Installations techniques, matériel et outillages industriels	968 024,69	40 751,74
Installations générales, agencements et aménagements divers	773 263,68	34 627,07
Matériel de transport	63 026,19	2 338,38
Matériel de bureau, informatique & mobilier	13 357,50	4 350,00
Avances et acomptes		4 728,57
TOTAL	1 817 672,06	86 795,76
Immobilisations financières		
Prêts et autres immobilisations financières	21 843,51	
TOTAL	21 843,51	
TOTAL GENERAL	1 874 803,57	86 795,76

ETAT DES IMMOBILISATIONS

SAS 2P CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution par virt poste	par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			35 288,00	
TOTAL			35 288,00	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		669,90	1 008 106,53	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			807 890,75	
Matériel de transport			65 364,57	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			17 707,50	
Avances et acomptes			4 728,57	
TOTAL		669,90	1 903 797,92	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			21 843,51	
TOTAL			21 843,51	
TOTAL GENERAL		669,90	1 960 929,43	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SAS 2P CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			15 288,00			15 288,00
TOTAL			15 288,00			15 288,00
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			641 662,19	112 279,57	669,90	753 271,86
Inst. générales, agencets divers			179 941,71	76 737,11		256 678,82
Matériel de transport			27 313,17	14 817,22		42 130,39
Matériel de bureau, informatique			9 327,25	2 942,75		12 270,00
TOTAL			858 244,32	206 776,65	669,90	1 064 351,07
TOTAL GENERAL			873 532,32	206 776,65	669,90	1 079 639,07

CRÉDITS-BAIL

SAS 2P CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Redevance payée		Redevance restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumul exerc. antérieurs	à moins d'1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	
Inst. matériels et outillages	96 888,78	203 715,33	96 418,56	176 466,93		7 343,46
Autres immobs corporelles	94 686,64	73 553,42	78 607,47	222 933,51		5 339,74
TOTAL	191 575,42	277 268,75	175 026,03	399 400,44		12 683,20

ETAT DES CRÉANCES

SAS 2P CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	21 843,51	15 000,00	6 843,51
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	3 177,47	3 177,47	
Autres créances clients	815 740,17	815 740,17	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 843,10	5 843,10	
Impôts sur les bénéfices	19 389,00	19 389,00	
Taxe sur la valeur ajoutée	70 674,80	70 674,80	
Débiteurs divers	462,00	462,00	
Charges constatées d'avance	11 819,43	11 819,43	
TOTAL	948 949,48	942 105,97	6 843,51
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	800,00		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SAS 2P CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	865 517,61	442 779,98	279 253,93	143 483,70
Fournisseurs et comptes rattachés	921 052,04	921 052,04		
Personnel et comptes rattachés	94 996,97	94 996,97		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 815,87	52 815,87		
Taxe sur la valeur ajoutée	66 999,32	66 999,32		
Autres impôts et taxes assimilées	15 123,75	15 123,75		
Groupes et associés (2)	5 049,35	5 049,35		
Autres dettes	7 916,55	7 916,55		
Produits constatés d'avance	79 362,00	79 362,00		
TOTAL	2 108 833,46	1 686 095,83	279 253,93	143 483,70
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	212 024,56			

ENGAGEMENTS

SAS 2P CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 28 493,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	2,00
Table de mortalité	TPRV93
Départ volontaire à	64 ans
Taux de rotation	
Taux de charges	35%
Hausse salaire	1%

ENGAGEMENTS DONNÉS

L'emprunt de 410 000€ est garanti par:

- La caution solidaire de Mr Perret Pascal à hauteur de 82 000€ en principal.
- Le nantissement de la ligne de marquage.

L'emprunt de 100 000€ est garanti par:

- La caution solidaire de Mr Perret Pascal à hauteur de 20 000€ en principal.
- Le Nantissement de la ligne de marquage.

L'emprunt de 260 000€ est garanti par la nantissement des créances issues du contrat d'achat d'énergie électrique entre l'emprunteur et EDF.

L'emprunt de 210 000€ est garanti par:

- le nantissement du fond de commerce
- La caution solidaire de Mr Perret Pascal à hauteur de 50 000€ en principal.

L'emprunt de 245 000€ est garanti par le gage de l'installation solaire photovoltaïque 353KWC et la cession des créances de la vente d'électricité photovoltaïque à EDF.

LES EFFECTIFS

SAS 2P CONSTRUCTION

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Employés et techniciens	3,00	2,00
Ouvriers	16,00	17,00
PERSONNEL SALARIÉ	19,00	19,00

2P CONSTRUCTION

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 500 000 EUROS

Siège social : ZI Tournel

435 Route de Montbrison

42600 CHAMPDIEU (Loire)

821 669 165 RCS SAINT ETIENNE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 16 JUIN 2026

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 71 939,44 €, de la manière suivante :

- une somme de 3 596,97 €
représentant 5 % du bénéfice, au compte de Réserve légale,
- une somme de 62 500,00 €
aux actions, à titre de dividende, à répartir de manière inégalitaire, par dérogation aux statuts et toutefois dans le respect des dispositions de l'article 1844-1 al.2 du Code civil, de la manière suivante :
une somme de 0,546209 €, par action, pour M. Pascal PERRET, soit, 12 500,00 €
une somme de 20,00 €, par action, pour la société HOLDING PERRET, soit, 50 000,00 €
- et le surplus, soit 5 842,47 €
au compte Autres réserves

Total..... 71 939,44 €

Le dividende par action s'élèvera ainsi à 0,546209 €, pour M. Pascal PERRET et 20,00 € pour la société HOLDING PERRET.

Il sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2026.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code général des impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code général des impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

PP

À titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L. 136-7 et L. 136-8 du Code de la sécurité sociale et sous réserve des dispositions de l'article L. 131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 18,60 % au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale, du prélèvement social et des contributions additionnelles.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées par action à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement (personne physique)
31 décembre 2024	0,546209 € et 20,00 € (répartition inégalitaire)	40 %	0,546209 €
31 décembre 2023	0,546209 € et 20,00 € (répartition inégalitaire)	40 %	0,546209 €
31 décembre 2022	0,436967 € et 16,00 € (répartition inégalitaire)	40 %	0,436967 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Monsieur Pascal PERRET
Président

